SNCF : 350 € d’amende car c’est le nom de sa mère qui est sur le billet !

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 20 septembre 2023

SNCF : un contrôle scandaleux !

A savoir, peut-être au faciès ???
Français, vous allez payer, il y a un déficit à combler…

rapporte…

Une Clermontoise écope d'une amende de 330 euros dans un TGV malgré son billet

Publié le 16/09/2023

Pour ne pas avoir son nom inscrit sur son billet, en dépit de justificatifs, une Clermontoise a écopé de la plus forte des amendes SNCF lors d'un voyage. Elle raconte.

Être considérée comme une tricheuse et devoir payer sur-le-champ une amende exorbitante. C'est la mésaventure survenue à une Clermontoise de 18 ans, cet été, dans un TGV la conduisant au Pays basque, en 1ère classe. Avec un billet valide dans sa poche, acheté 147 euros par sa mère, Ambre avait embarqué dans ce train l'esprit tranquille. Mais le voyage s'est gâté lorsqu'elle a tendu son titre de transport au contrôleur ainsi que, à la demande de celui-ci, sa carte d'identité.

Au départ, un simple oubli

« Il m'a fait remarquer que le nom inscrit sur le billet n'était pas le mien mais celui de ma mère« , relate la jeune femme. Effectivement, sa mère, qui s'est occupée de la réservation via son compte SNCF et qui ne porte pas le même nom que sa fille, a omis de préciser que ce titre n'était pas pour elle.
Or, depuis 2019, les billets doivent obligatoirement comporter le nom et la date de naissance du voyageur, lequel doit pouvoir justifier de son identité en cas de contrôle à bord. Ambre pense s'en sortir avec un gros sermon. **Mais non**.

« Le contrôleur a commencé à me dire que j'avais fait une usurpation d'identité, que c'est une fraude, que ma mère peut porter plainte… Je lui ai montré des justificatifs de filiation que celle-ci m'a envoyé sur mon portable. Il s'en moquait. » Son désarroi grandit lorsque l'agent lui demande de s'acquitter d'une amende de 330 €. Ou sinon 380 €, quand le train arrive…
La jeune femme est interloquée.
Il vaut mieux être malhonnête que de bonne foi !

« Je ne comprends même pas cette différence de 50 euros… Il me tend son terminal de paiement, je lui tends ma carte. Quand il repart, je fonds en larmes. »
AMBRE, 18 ANS

Ambre a tout bonnement payé l'amende la plus forte de la SNCF.

Certes, la sanction aurait été moins lourde si elle avait embarqué dans un Intercités, en seconde classe. Mais dans le cas présent, elle lui revient plus cher que si elle avait voyagé sans billet (220 euros d'amende). En résumé, cet aller simple pour Biarritz, billet et étourderie cumulée, lui coûte 477 euros !

Aimez la SNCF !

Allez, un peu de PUB ne lui fait pas de mal !

« C'était juste une humiliation »

Le plus douloureux pour la Clermontoise, qui partait en vacances, est cette impression d'avoir comparu devant un tribunal. « C'était juste une humiliation gratuite, devant tout le monde. Le contrôleur avait toutes les informations sur ma carte d'identité et il me les redemandait quand même pour que je les dise à voix haute. Zéro confidentialité ! »

Humiliation à l'extrême pour une jeune fille bien, une petite française bien sage, assurément trop blanche, rien que de très normal dans notre pays où la préférence est autre…

Soyez honnête, on vous le fait payer chèrement !